

# AZUR EDEN

## REGLEMENT DE LA PISCINE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE : 8H00 - 22H00

D'AVRIL A NOVEMBRE

INVITES LIMITES A 2 PAR RESIDENT



DOUCHE ET PEDILUVE OBLIGATOIRES  
SHOWER AND FOOT BASIN ARE MANDATORY



### IL EST EGALLEMENT INTERDIT

De faire une réservation de place aux moyens de serviettes,  
matelas, sièges, transats ou autres.



De se livrer à des jeux ou des actes pouvant occasionner le désordre.



De déposer des draps de bain sur les garde-corps.



De franchir les gardes-corps en les escaladant.



De se servir de la rampe d'accès à la piscine comme toboggan.



De jeter des papiers, détritus, mégots etc...  
(des poubelles sont à votre disposition sur la plage).



NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL PRES DE LA PISCINE !  
NEVER LEAVE A CHILD ALONE NEAR THE SWIMMING POOL !



URGENCE - URGENCY : 112 OU/OR 18

# RÉSIDENCE AZUR EDEN

## RÈGLEMENT DE LA PISCINE

Horaire d'ouverture de 8h00 à 22h00 du 1er mai au 15 octobre

### POUR LA PURETÉ DE L'EAU UTILISER LA DOUCHE ET LE PÉDILUVE AVANT LA BAIGNADE



L'accès de la piscine se fait pieds nus après être passé dans le pédiluve.  
Les chaussures ne doivent pas être laissées dans l'enceinte de la piscine.



Pour la pureté de l'eau la douche est obligatoire avant la baignade et après avoir mis des produits solaires.

Le robinet de la douche doit être refermé après utilisation.

Les personnes ayant des plis sont interdites de baignade.

### L'ACCÈS DE LA PISCINE EST STRICTEMENT INTERDIT AUX PERSONNES ETRANGÈRES À LA RÉSIDENCE.

Les invités doivent être accompagnés par le résident et en raison de la capacité d'accueil limitée de la piscine, le nombre d'invités par appartement ne peut excéder 2 personnes sauf par autorisation du Conseil Syndical.



La tenue de bain est obligatoire dans l'enceinte de la piscine.

Celle-ci doit être discrète et discrète.

Maillot ou pièce ou bikini pour les femmes.

Slip ou boxer-short pour les hommes.

Bermuda ou vêtements du genou interdit.



Sont interdits :

Les plongeons et sauts intempestifs répétés.

Les jeux de balle et de ballon.

Les matelas, grandes planches et larges jouets gonflables.

Seul sont autorisés les dispositifs de sécurité pour enfants.

Les bruits intempestifs de toute gêne aux autres utilisateurs et aux résidents.

La présence d'attelages.



De fumer.

De pique-niquer et de boire de l'alcool.

De faire une réception ou de se placer aux moyens de serviettes, matelas, sièges ou autres.

De déposer des objets de bain et vêtements sur les garde-corps.

De franchir les garde-corps.

### IL EST DEMANDÉ

De ne pas se déplacer les seins nus. Seul le bronzeage torse allongé est toléré.  
De jeter les détritus dans les poubelles à disposition.

De veiller à la fermeture du portillon et de ne pas gêner sa manœuvre.  
En toutes circonstances, faites appel à votre bon sens pour conserver une ambiance harmonieuse dans le domaine.

LE SYNDIC, LES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL OU LES GARDIENS, NE PEVENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES INCIDENTS ET DES DISPARITIONS D'OBJETS OU DE VÊTEMENTS POUVANT SURVENIR DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE.

Chaque utilisateur est tenu d'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses invités.  
Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.  
Les enfants (TOUS) sont sous la responsabilité de l'adulte les accompagnant.

NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL PRÈS DE LA PISCINE !  
NEVER LEAVE A CHILD ALONE NEAR THE SWIMMING POOL !

### BONNE BAIGNADE



URGENCE - URGENCY : 112  
POMPIERS : 18 - SAMU : 15 - POLICE : 17  
CENTRE ANTI-POISON MARSEILLE : 04 91 75 25 25